

Gaillard, le 04 Juillet 2017

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES FOURNITURES DE MANUELS SCOLAIRES

La Principale
Sylvie JEANNET

Réf N° Manuels scolaires
CCAP pub2017

Affaire suivie par
Intendance - Gestionnaire

Téléphone
04 50 92 04 02

Télécopie
04 50 87 02 17

Courriel :
Intendance.0741097r
@ac-grenoble.fr

22 rue de l'Industrie
BP 29
74240 GAILLARD

Ce présent marché est régi par le cahier des clauses administratives générales « fournitures courantes et services » ainsi que par les dispositions du présent document.

Article 1 : Identification de la personne publique

Collège Jacques PREVERT
22 rue de l'Industrie
BP 29
74240 GAILLARD CEDEX
Ce.0741097r@ac-grenoble.fr

- Pouvoir adjudicateur du marché :
 - Madame Sylvie JEANNET, Principale
- Personne responsable de l'exécution du marché :
 - Monsieur Éric LAGRANGE, Adjoint Gestionnaire
- Comptable assignataire des paiements :
 - Monsieur Olivier Béatrix, Agent Comptable

Article 2 : Procédure de passation

Le marché est passé selon la procédure adaptée définie à l'article 27 du code des marchés publics.

Les documents prévus à l'article 44 et 45 du code des marchés publics seront à fournir par l'entreprise retenue.

Pour tous les documents, la signature du candidat doit être manuscrite et originale et émaner d'une personne habilitée à engager le candidat.

Cette personne est :

- 1- Soit le représentant légal du candidat (président du conseil d'administration, gérant...)



2- Soit tout autre personne bénéficiant d'une délégation de pouvoir ou de signature établie par le représentant légal du candidat. Dans ce cas, les délégations devront figurer dans les documents retournés.

Tous les documents sont rédigés en français, toutes les sommes sont exprimées en Euros (H.T. et T.T.C.).

Article 3 : Objet et durée du marché

La présente consultation concerne l'achat de manuels scolaires dans le cadre de la réforme du collège en vigueur à la rentrée 2017 et le complément des collections utilisées dans l'établissement.

Le marché ne comprend qu'un seul lot.

La durée de validité de l'offre est de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres. Le délai de validité des offres est le délai durant lequel les candidats ne peuvent retirer ou modifier leur offre à leur seule initiative.

Le volume financier prévisionnel est compris entre 20 000€ et 25 000€ et n'engage pas l'établissement.

L'exécution du marché est établie à compter du 17 juillet 2017 pour l'année scolaire 2017/2018.

Article 4 : Présentation des offres et transmission

Les candidats sont tenus à la constitution d'un dossier qui devra comporter les pièces suivantes :

- **Le présent CCAP** qui tient lieu d'acte d'engagement. Le candidat paraphera la première page et apposera son cachet et sa signature sur la dernière page.
- **Le bordereau de prix joint indiquant le prix des manuels choisis et les remises consenties sur le prix public officiel éditeur.**
- Un catalogue de prix avec indication de la remise consentie pour les éventuels besoins non recensés ce jour et ce pour l'année scolaire 2017/2018.

Les offres seront transmises au plus tard le lundi 17 juillet à 12h00 au service intendance du collège soit par dépôt contre récépissé soit adressées par courrier au service intendance du collège sous pli cacheté, soit par courrier électronique aux deux adresses suivantes :

Ce.0741097r@ac-grenoble.fr et Intendance.0741097r@ac-grenoble.fr

Par courrier, elles devront comporter les mentions suivantes : nom et adresse du candidat, « offre pour marché manuels scolaires, ne pas ouvrir ».

Article 5 : Modalités de commande et livraison

Les commandes sont passées sur la base de bons de commande émis par l'établissement. Le premier bon de commande sera transmis au plus tard le 21 juillet 2017.



3/4

La livraison des manuels aura lieu impérativement entre le 28 et le 31 août 2017, au CDI du Collège Jacques PREVERT (RDC avec accès camion), entre 06H30 et 15H30 sur rendez-vous.

Chaque livraison sera effectuée franco de port et d'emballage.

Le fournisseur retenu devra pouvoir effectuer des échanges et reprendre les manuels défectueux sans frais. Le collège s'engage sous quinzaine après cette livraison à en faire part au fournisseur.

Le fournisseur précisera sur sa proposition les conditions de reprise en cas d'erreur de livraison. En cas de non-conformité, le titulaire du marché devra compléter, reprendre ou remplacer les produits non conformes dans un délai de cinq jours sans cout supplémentaire pour l'établissement.

Article 6 : Jugement des offres

Le choix des offres se fera selon les critères pondérés suivants :

- 1- Taux de remise consentie 70%
- 2- Délai de livraison 20%
- 3- Condition de livraison 10%

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation ainsi que tous les frais afférents. Le montant du marché est porté sur l'acte d'engagement.

C'est le chiffre de celui-ci qui fait foi.

Le collège Jacques PREVERT se réserve le droit de négocier avec le ou les candidats dont les offres auront été le mieux classées.

L'avis d'attribution sera publié sur le site <http://www.aji-france.com> et vaudra notification du marché au candidat retenu.

Les candidats non retenus seront informés par courriel, conformément à l'article 99 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le paiement des factures est assuré par mandat administratif à 30 jours à réception de la facture par courrier ou suite à son dépôt sur la plateforme de paiement « chorus pro ». Le prestataire devra fournir ses coordonnées bancaires de paiement au collège.

Les entreprises soumissionnaires peuvent obtenir des informations en s'adressant à Monsieur LAGRANGE, Adjoint Gestionnaire, au 04.50.92.04.02.

La Principale,

Sylvie JEANNET

